

employés. A la suite de l'appel, la commission indépendante a rendu son verdict à l'effet qu'il n'y avait pas eu de négligence.

[Traduction]

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, le ministre déposerait-il ce rapport sur le bureau de la Chambre? En outre, étant donné que d'après le rapport, il n'y avait pas eu de négligence et c'était le bureau central des services pénitentiaires à Ottawa qui était responsable, le ministre est-il maintenant disposé à retirer les déclarations qu'il a faites à la Chambre le 22 janvier 1971? Il avait alors déclaré:

... six agents de correction ont été suspendus à la suite de l'enquête, parce que celle-ci révélait des circonstances où ces agents avaient été, à tout le moins, négligents.

Il avait aussi déclaré le 21 janvier que les fonctionnaires d'Ottawa qui étaient chargés...

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie. Il serait peut-être difficile du point de vue de la procédure de permettre les citations détaillées que le très honorable représentant veut présenter à l'appui de sa question. Le moment serait peut-être venu de poser la question au ministre.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, le ministre a déclaré à la Chambre qu'il y avait eu négligence. Il a dit aussi que les fonctionnaires chargés des pénitenciers avaient eu une part de responsabilité. Or, d'après le rapport ces allégations n'étaient pas fondées.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Je demande au ministre s'il retirera ces allégations.

**Des voix:** Retirez-les!

[Français]

**L'hon. M. Goyer:** Monsieur le président, à la suite de la première enquête, il avait été établi qu'il y avait eu négligence et les autorités pénitentiaires ont décidé de suspendre les gardiens. Et à cette époque, je crois que cette décision était basée sur les résultats de la première enquête.

La deuxième enquête a révélé qu'il n'y avait pas eu de négligence; alors, ces gens ont été rétablis dans leurs fonctions.

Le très honorable député voudrait-il qu'on change...

[Traduction]

**Le très hon. M. Diefenbaker:** Monsieur l'Orateur, le ministre n'a pas eu la courtoisie de se rétracter après avoir critiqué les agents de correction. Je lui demande s'il va déposer le rapport afin que nous sachions exactement ce qui s'est passé et combien il a eu tort de prendre une attitude mesquine.

**M. l'Orateur:** A l'ordre, je vous prie.

\* \* \*

## LE PÉTROLE

LE PROJET DE REPRISE DE LA SUPERTEST PAR LA BP—  
L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT—LA POSSIBILITÉ DE  
L'ACHAT PAR LA PANARCTIC OILS

**M. T. C. Douglas (Nanaimo-Cowichan-Les Îles):** Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question au ministre de l'Industrie et du Commerce qui est aussi ministre sup-

[L'hon. M. Goyer.]

pléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources? Compte tenu de l'initiative du gouvernement pour empêcher la vente des sociétés Denison Mines et Home Oil, le gouvernement a-t-il l'intention de prendre des mesures à l'égard du projet d'achat de la dernière société importante de distribution de produits pétroliers appartenant à des Canadiens, la Supertest, par la British Petroleum Limited?

**L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre de l'Industrie et du Commerce):** Monsieur l'Orateur, la question est à l'étude et le ministre ou un porte-parole fera en temps voulu une déclaration.

**M. Douglas:** Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Étant donné que M. Heatherington, président de la Panarctic Oils a exprimé l'espoir que son entreprise sera dûment constituée en société, le gouvernement a-t-il engagé des entretiens, ou en engagera-t-il avec la Panarctic Oils afin d'étudier la possibilité d'acheter la Supertest pour distribuer les produits de la Panarctic?

**L'hon. M. Pepin:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas eu vent d'entretiens entre la Panarctic et la Supertest, mais je vais me renseigner et si ce n'est déjà fait, il se pourrait, je suppose, qu'il y en ait bientôt.

**M. Douglas:** Étant donné que les actionnaires doivent régler la question le 2 novembre, dois-je conclure de la déclaration du ministre que le gouvernement a l'intention d'assister au rachat de cette entreprise canadienne les bras croisés?

**M. l'Orateur:** A l'ordre! Le député de Sarnia-Lambton a la parole.

\* \* \*

## LES SOCIÉTÉS DE LA COURONNE

LES MISES À PIED À LA POLYMER—LES ENTRETIENS DU  
MINISTRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES  
AVEC LES DIRIGEANTS DE LA SOCIÉTÉ

**M. Jack Cullen (secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Approvisionnement et Services. Le ministre a-t-il invité le président du Conseil d'administration de la Polymer Corporation et le président de cette société à se rendre à Ottawa en vue d'un échange de vues sur la réduction des effectifs au sein de cette société? S'il en est ainsi, le ministre pourrait-il mettre la Chambre au courant des résultats de cette entrevue?

**M. MacInnis:** Il doit en être ainsi, sinon le député ne poserait pas cette question.

**Des voix:** Bravo!

**L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnements et Services):** Monsieur l'Orateur, le gouvernement n'intervient pas, normalement, dans les décisions prises par les chefs d'entreprise. Cependant, vu la gravité de la situation affectant les employés de la société de Sarnia, j'ai invité le président du conseil d'administration et le président de Polymer à se rendre à Ottawa et je les ai rencontrés ce matin. Je suis heureux de pouvoir informer le député et la Chambre que la direction a réussi à annuler 35 avis de cessation d'emploi délivrés plus tôt ce mois-ci. La direction espère en outre en annuler 25 autres,